



## **AVIS AU PUBLIC**

### **ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO**

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande datant du 13 mai 2024, relative à l'exploitation d'un établissement où s'effectue le remplissage avec d'autres gaz que l'air comprimé à Troisvierges, 79, ZI In den Allern, a été présentée pour le compte de la société **REIFF SC**.

Le dossier est enregistré sous le numéro **1/24/0252**.

La demande et les plans détaillés afférents sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal **du 1 août 2024 au 15 août 2024 inclus**.

Le collège des bourgmestre et échevins invite toute personne, qui entend, soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre dudit projet, à introduire son recours par écrit au secrétariat communal endéans le délai sus-indiqué.

En vertu de l'article 12 de la loi précitée, le bourgmestre recevra les observations orales au secrétariat communal **le mardi, 20 août 2024 de 09.00 à 10.00 heures**.

Troisvierges, le 1 août 2024  
le bourgmestre  
singé Edy MERTENS

pour le secrétaire



**(enlever le 20.08.2024)**